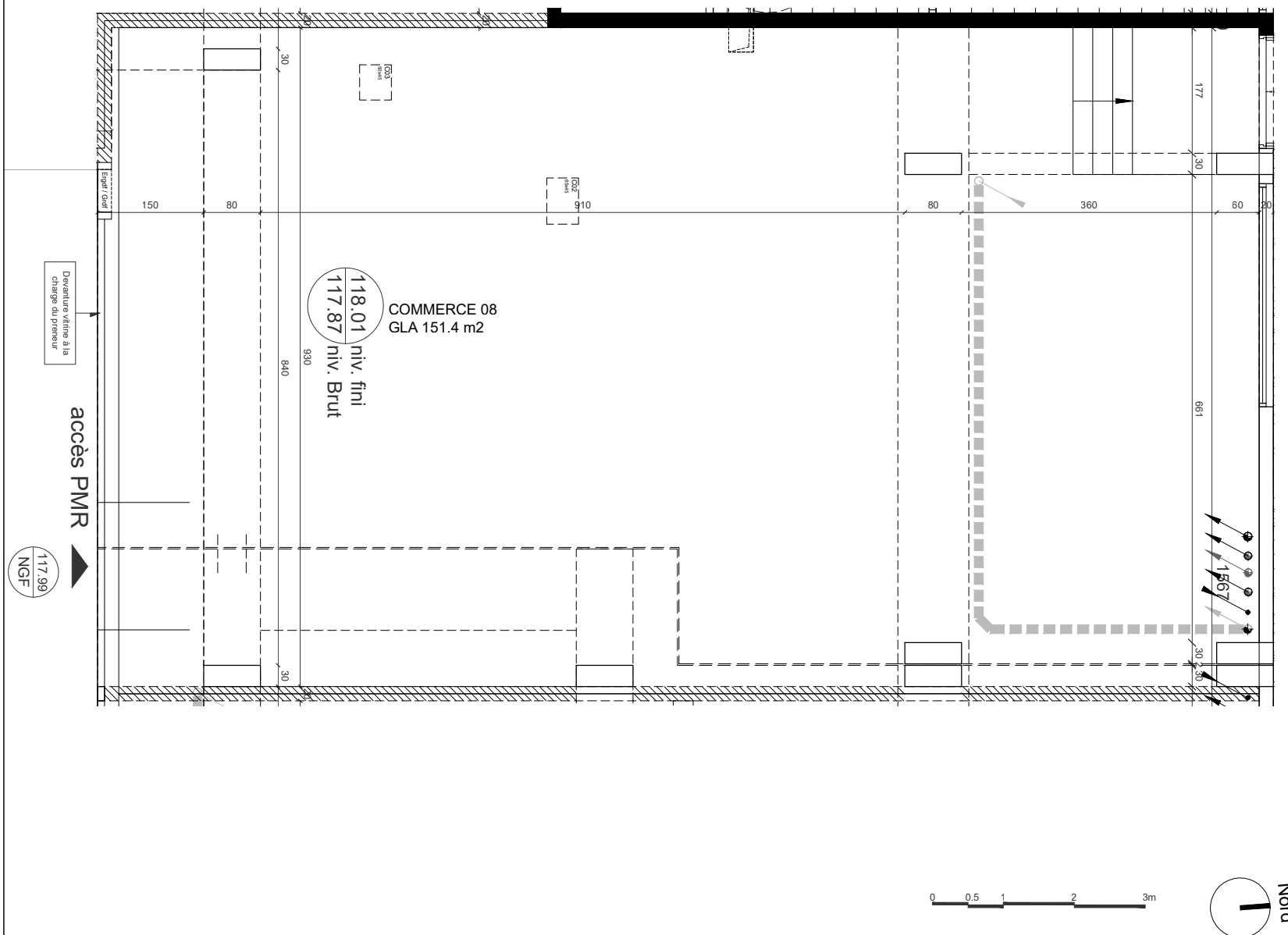


INDICE 03



Nota : "« Ces plans sont réalisés sur l'avant-projet béton. La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions, d'équipements et de nivellement en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, soffites et canalisations ne sont pas toutes représentées. Les attentes techniques (y compris les gaines) et les éléments structurels sont donnée à titre indicatif sur le plan mais leurs localisations et leurs dimensions devront faire l'objet d'une vérification sur site par le client. La SCI ne pourra être tenu pour responsable des nivellements extérieurs ces derniers étant réalisés par un tiers, soit l'Aménageur du quartier. »